

VILLE  
DE  
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du Jeudi 1<sup>er</sup> Octobre 2020 -**

**Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

**20/027/ECSS**

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Anciens Combattants - Répartition 2020.**

**20-35981-DASA**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'attribution de subventions à des associations de notre secteur agissant en faveur des Anciens Combattants.

La Ville de Marseille a décidé d'aider certaines associations qui œuvrent en faveur des Anciens Combattants résidant dans notre cité.

Après examen des dossiers qui nous sont parvenus, une répartition des crédits de l'année 2020, d'un montant de 10 900 Euros, est soumise à notre approbation.

Sont annexées à ce rapport, les conventions de toutes les associations subventionnées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1** Des subventions sont attribuées à des associations d'Anciens Combattants de notre secteur, au titre de l'année 2020 :

<p>Tiers 095301 Association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre et des Combattants pour l'Amitié, la Solidarité, la Mémoire, l'Antifascisme et la Paix (ARAC) - La Section de Saint-Marcel 46, boulevard des Libérateurs 13011 Marseille EX014723</p>	200 Euros
--	-----------

<p>Tiers 040441 Union Nationale des Combattants – Section de Marseille Centre Mairie annexe de Saint-Barnabé place Caire 13012 Marseille EX015170</p>	500 Euros
---	-----------

**ARTICLE 2** Sont approuvées les conventions ci-annexées.

Madame la Maire ou son représentant est autorisée à signer ces conventions.

**ARTICLE 3** Le montant de la dépense, soit 10 900 Euros (dix mille neuf cents Euros) dont 700 Euros (sept cents Euros) pour des associations de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020 - nature 6574 - fonction 025 - service 21502 - action 13900910.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération du  
Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Conseiller Métropolitain  
Vice Président du Conseil de Territoire  
Marseille-Provence  
Julien RAVIER**